



**Monsieur Mars Di
Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg, le 27 mars
2018**

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant l'installation de l'école fondamentale de l'école internationale Michel Lucius au campus Limpertsberg.

L'école fondamentale anglophone de *l'International School Michel Lucius*, qui a commencé à la rentrée 2017/2018, est actuellement installée dans la construction modulaire de la rue Charles IV à Belair avec ses 280 élèves. Or, il s'avère que l'école va emménager dans les locaux du Lycée Vauban au Limpertsberg après les vacances de Pâques.

Pour remédier aux importantes difficultés de circulation dans le quartier de Limpertberg, le Gouvernement avait annoncé la mise en place d'une série de déménagements de certains établissements scolaires, dont le Lycée Michel Lucius et le Lycée Technique du Centre.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre, quelle est la durée prévisible de cette installation provisoire dans les locaux du Lycée Vauban ?
- Le nombre d'élèves restera-t-il à environ 300 ou est-il envisagé d'y ajouter encore d'autres classes du fondamental ? Si tel était le cas, quel serait le nombre maximal d'élèves pour cette école ?
- Quelles mesures seront prises pour éviter que la plupart des jeunes élèves ne soient transportés à l'école en voiture privée ?
- Quand débiteront les relocalisations du Lycée Michel Lucius et du Lycée Technique du Centre ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen

Serge Wilmes

Députés



Luxembourg, le 17 avril 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3732 des Députés Martine Hansen et Serge Wilmes

Les questions des honorables députés m'incitent d'abord à rendre public le nombre d'élèves qui viennent de quitter le quartier du Limpertsberg depuis la rentrée 2017, à savoir 800 élèves de l'École française (primaire) et 1400 élèves du Lycée Vauban ont déménagé. En revanche, quelque 250 élèves vont occuper les infrastructures du Lycée Vauban à partir du début des cours après les vacances de Pâques 2018. Force est de constater un solde de 1950 élèves de moins au Limpertsberg, ce qui est considérable.

Le nombre maximal d'élèves que l'école fondamentale de l'International School Michel Lucius saurait accueillir au Limpertsberg s'élève à 320. Pour éviter que les jeunes élèves ne soient amenés à l'école en voitures privées, deux navettes seront mises en place, l'une en provenance du Kirchberg et l'autre en provenance du quartier Belair.

Il est vrai que le quartier du Limpertsberg connaîtra un soulagement encore plus net à partir de la relocalisation du Lycée Michel Lucius et du Lycée technique du Centre, qui, ne l'oublions pas, font partie du quartier en question depuis leur création il y a une bonne cinquantaine d'années. Or, tout à fait conscients de la situation précaire du quartier en matière de trafic routier, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures ainsi que mes services travaillent intensément sur la planification des deux nouvelles infrastructures, l'une à Kirchberg et l'autre au quartier Midfield. Il est prévu que le Lycée Michel Lucius ainsi que le Lycée technique du Centre soient opérationnels sur leurs nouveaux sites respectifs à partir de 2025.

S'y ajoute le fait que la Fräi-Öffentlech Waldorfschoul Lëtzebuerg quittera aussi le quartier du Limpertsberg ; un terrain destiné à accueillir cette école vient d'être identifié et les infrastructures devraient également être disponibles vers 2025.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse